



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un Bâtiment Femmes-Parents-Enfants (BFPE) sur le site de l'hôpital de La Timone (13005 -Marseille).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE

N° SIRET

26130008100484

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

CREMIEUX

Raison sociale

Assistance Publique Hôpitaux de Marseille

Type de société (SA, SCI...)

☒ Établissements publics

☒ Monsieur

Prénom(s)

Francois

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

(Voir note environnementale en pièce jointe)

Le projet consiste à créer un nouveau bâtiment sur le terrain actuellement partiellement occupé par le bâtiment G, à démolir. Il est localisé dans l'emprise de la parcelle 39 – section 819 B d'une surface de 11.67 ha. Le bâtiment Femmes-Parents-Enfants d'une surface totale 48 919 m² sera composé d'un rez-de-chaussée, de 5 niveaux hors sol et 2 niveaux en sous-sol. Il comprend :

L'ensemble des besoins et activités de 399 lits, places et postes de la maternité de niveau 3 et de l'hôpital de pédiatrie actuellement répartis entre le site de Timone et le site de la Conception ;
Un parking en infrastructure, sur deux niveaux, de 616 places, un dépose-minute des malades couchés de 14 places ; des places de vélos, couvertes et sécurisées ;

Les aménagements connexes et VRD : 3 bassins de rétention des eaux, réseaux d'eaux, assainissement, électricité, système de valorisation des eaux grises ...

Les ouvrages de liaison aux niveaux SS1, RDC, N1, N2, N3 avec Timone 2 et aux niveaux SS1, N1 et N2 avec l'ICPE jusqu'en limite de raccordement aux bâtiments existants en intégrant les

4.2 Objectifs du projet

(Voir note environnementale en pièce jointe)

Les objectifs du projet sont :

- Améliorer la prise en charge des patients ainsi que les conditions de travail des salariés exerçant actuellement dans des bâtiments vétustes ne répondant plus aux exigences en termes de sécurité sanitaire et incendie
- Regrouper sur un même site les domaines médicaux associés à la maternité, la pédiatrie et l'enfance pour améliorer la prise en charge des patients
- Assurer une qualité environnementale et énergétique en lien avec le plan Bâtiment Durable du gouvernement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

(Voir note environnementale en pièce jointe)

Le délai global de réalisation des travaux est de 47 mois et comprend :

2 phases de déconstruction :

- La première phase de la déconstruction concerne tous les niveaux de la superstructure du bâtiment G (y compris désamiantage), et l'intégralité de l'ancienne crèche.
- La seconde phase porte sur le curage des infrastructures du bâtiment G (compris plancher bas du rdc) et du bâtiment ex-psy, (y compris désamiantage), des travaux de terrassement et de dévoiement des réseaux compris dans l'emprise projet du futur BFPE :

Des phases de construction:

- Les travaux d'exécution : mise en place des parois de soutènement, construction du gros œuvre et des voiries et aménagement extérieurs, raccordement aux bâtiments existants (IGHE et BMT)
- Parachèvement et essais de fonctionnement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

(Voir note environnementale en pièce jointe)

Le nouveau bâtiment accueillera sur le site de La Timone, un centre périnatal (maternité de niveau 3, néonatalogie, hospitalisation et consultations gynéco-obstétriques), l'activité pédiatrique (consultations, imagerie et hospitalisations), un centre clinico-biologie d'assistance médicale à la procréation, répartis aujourd'hui entre les sites de La Conception et de La Timone.

Dès sa conception l'accent a été mis sur la rationalisation et la mutualisation des locaux. Le plateau de consultation pédiatrique a été conçu sur le principe d'une mutualisation des bureaux de consultations. Le tertiaire lié à l'activité du BFPE sera conservé dans l'actuel hôpital pour enfants sur le site de la Timone (IGHE). Les locaux dédiés au stockage sont rationalisés en lien avec une organisation logistique adaptée.

Les ouvrages de liaison aux niveaux SS1, RDC, N1, N2, N3 du bâtiment Timone 2 permettront d'accéder aux blocs opératoires pédiatriques situés dans ce bâtiment médico-technique directement depuis le nouveau bâtiment BFPE. Les passerelles aux niveaux SS1, N1 et N3 avec l'IGHE permettront d'accéder aux bureaux tertiaires conservés dans l'IGHE, hébergeant actuellement toute l'activité pédiatrique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Soumis à permis de construire et à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau / IOTA du Code de l'Environnement. Une demande au titre des ICPE pourra également à être réaliser (porter à connaissance ou dossier de déclaration modificative d'une ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface dans Oeuvre (SDO) / Surface au sol bâtiment / Emprise au sol / Volume d'eau prélevé dans la nappe (pompage 24h/24 - 6 mois)	48 919 / 12 600 / 18 400 / 132 000

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 264 Voie : Rue saint pierre

Lieu-dit :

Localité : 264 Rue saint pierre 13005 Marseille

Code postal : 13005 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°24'11"E Lat. : 43°17'29"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune est le PLUi du territoire Marseille Provence approuvé le 19/12/2019. Le projet est situé en zone UQM1.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site de la Timone de l'AP-HM a fait l'objet d'un DAE en 2009 et est autorisé par l'arrêté préfectoral n 248-2009 A du 01/07/2010 à exploiter diverses installations classées au sein de l'hôpital de La Timone.

L'arrêté préfectoral complémentaire n 2014-305 PC du 23/10/2014 est le dernier arrêté en vigueur pour le site.

L'AP-HM relève aujourd'hui du régime d'Enregistrement au titre des ICPE. Il en sera de même avec la mise en œuvre du projet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche (n 930012459 "Massif des Calanques") est située à environ 3 km au Sud-Est de l'emprise du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Marseille ne se situe pas en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe à Marseille (13005), commune soumise à la loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans les Bouches du Rhône (4ème échéance 2024-2029) - soumis à consultation public du 15 avril au 15 juin 2024
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le patrimoine le plus proche est le le cimetière Saint Pierre situé à 540 m au Nord-est du site de la Timone.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI Aygalades et Huveaune, approuvés les 21/06/19 et 24/02/17 PPRIF, approuvé le 22/05/18 PPR Retrait-Gonflement des Argiles, approuvé 27/06/12
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT de la société ARKEMA France, approuvé le 04/11/14
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	1 SIS / BASOL en aval hydrologique des sols (Ecole maternelle publique Baille) à moins de 500 m 2 sites BASIAS, situés en amont hydrologique du projet BFPE : - Assistance Publique de Marseille (PAC1811922) à 230 m au Sud :
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	la zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage des eaux destinées à la consommation humaine (Source : Consultation de l'ARS PACA le 28/07/2022).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est à environ 2,4 km (Partie du Vieux Port de Marseille)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche (ZSC - FR9301602 "Calanques et Iles marseillaises - Cap Canaille et Massif du Grand Caunet") est situé à 3,1 km au Sud-Ouest du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Les sites classés les plus proches sont la "Promenade de la Corniche" et la "Côte de la Corniche". Ces deux sites sont localisés à environ 1,4 km au Sud-Ouest du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.2
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.2
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.1
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.1
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.1

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.2
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.8 Les enjeux et la sensibilité sur les habitats, la faune et la flore ont été jugés faible voir négligeable.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.3 Le site est hors d'une zone Natura 2000 et à plus de 3 km de la zone la plus proche
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Il s'implante sur le site actuel de la Timone.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.7 Le site est situé à environ 10 km à l'Ouest d'Arkema, concerné par un PPRT. Des ICPE sont néanmoins répertoriées au niveau de l'APHM sans impact connu au niveau du BFPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.7 La zone du projet est situé dans une zone d'exposition forte pour le retrait et le gonflement des argiles et faible pour la sismicité et le radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	En fonctionnement aucun risque sanitaire n'est attendu avec le projet. Des risques faibles peuvent être identifiés en phase travaux (poussières, bruit, Aspergillus, etc.)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.4
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.5
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.5.1
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.6
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.5.3.2
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.5
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.5.1
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - mesures prévues au paragraphe 7.7
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.5.3.1
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.6
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.2

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7.2
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Voir note environnementale en pièce jointe - mesures prévues au paragraphe 7.7
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 6.8 Les enjeux et la sensibilité sur le patrimoine ont été jugés respectivement faible et négligeable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Voir note environnementale en pièce jointe

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 8

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Plusieurs études environnementales ont été réalisées afin de caractériser l'état initial de la zone d'étude (diagnostic faune et flore, de pollution des sols, étude G2 -AVP, mesures de bruit etc.) et sont présentes en annexe de la note environnementale joint au présent document.

A ce jour, aucune autre évaluation des incidences sur l'environnement n'a été réalisée au titre des autres réglementations. Celles qui sont prévues (porter à connaissance au titre des ICPE, déclaration IOTA) le seront à la suite de présent cas par cas.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir note environnementale en pièce jointe - paragraphe 7

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la notice environnementale présentée en pièce jointe, il apparaît que le projet a intégré les mesures ERC dès la conception du projet et dans les différents domaines environnementaux ce qui permet au projet de ne pas présenter d'impact modéré voir fort.

Ainsi, il devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PELLETIER-THIBAUT

Prénom Celine

Qualité du signataire Directrice des travaux et de la planification immob

À MARSEILLE

Fait le 18-12-2024 /

Signature du (des) demandeur(s)